

FICHE N°4 : LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les équipements particuliers liés à l'utilisation d'une benne à ordures ménagères génèrent des risques importants, intensifiés par les risques liés à la circulation routière.



I. VOUS SAVEZ CE QUE VOUS RISQUEZ ?

Les risques liés aux travaux de collecte des ordures ménagères sont les suivants :

- Coupures, lésions dorsolombaires liés au port des sacs ou des conteneurs
- Projections de particules dans les yeux liées au compactage des déchets
- Chutes des agents sur la chaussée depuis le marchepied
- Pincements, écrasements liés aux chutes d'objets (conteneurs...)
- Heurts de l'agent avec les véhicules, la benne

II. PREVENTION : MODE D'EMPLOI...

① Je me forme et je m'informe...

↳ L'employeur est tenu de former son personnel quant aux précautions à prendre afin d'assurer leur protection. Doivent être notamment portées à leur connaissance les consignes de sécurité liées au poste de travail, les consignes relatives aux mesures d'hygiène ainsi que les exercices liés à la manipulation des extincteurs.

↳ Un agent doit être formé aux 1ers secours dans chaque équipe.

↳ Les rippers doivent être formés aux techniques de manutention de charges.

↳ Le véhicule doit disposer d'une trousse à pharmacie et d'un extincteur.

↳ Les agents doivent être à jour au niveau de leurs vaccinations. **Cf. Info prévention : Vaccinations obligatoires et recommandées.**

Le conducteur	Le ripper
Avant de conduire, vérifier l'état du véhicule et prendre connaissance des remarques éventuelles notifiées dans le cahier de passation de consignes	Avant de partir, vérifier l'état du véhicule (marchepied, ...) et tout dispositif de sécurité
Respecter le Code de la Route et les règles de sécurités associées	Porter les équipements de protection individuelle mis à disposition
Effectuer toujours le chargement de la benne en marche avant, même dans les impasses	Adopter les postures adéquates pour le port de charges
Adopter une vitesse de collecte réduite afin que les collègues assurent leur travail en toute sécurité	Se tenir fermement aux poignées ou aux barres de maintien. Les nouveaux arrivants (agents) se tiendront du côté arrière droit du véhicule afin de ne pas risquer d'être renversés par un véhicule
Interdire aux collègues de rester sur le marchepied si la vitesse est supérieure à 20km/h : Les inviter à rejoindre la cabine	Interdire de récupérer des objets dans la trémie
Aborder les ralentisseurs et les différents obstacles à faible allure	Descendre et monter du véhicule : face à la cabine
Monter et descendre du véhicule : face à la cabine	Faire attention à la circulation et aux réactions des usagers
A l'arrêt, utiliser toujours le frein de parc	Laver le camion benne à grande eau à la fin de la tournée
Laver le camion benne à grande eau à la fin de la tournée	Se laver les mains avant de manger
Ne pas oublier de prendre une douche avant de quitter son poste	Ne pas oublier de prendre une douche avant de quitter son poste

Pour ne pas souffrir de son dos :

- 1- Se rapprocher le plus possible de l'objet à manutentionner
- 2- Conserver les courbures naturelles de la colonne vertébrale
- 3- Utiliser le poids du corps en poussant pour déplacer, en tirant pour déséquilibrer ou en résistant pour amortir une descente
- 4- Eviter les torsions au moment de l'effort
- 5- Eviter les torsions en charge
- 6- Maintenir la tête droite
- 7- Faire travailler les bras en traction simple
- 8- Assurer la prise des mains
- 9- Utiliser la force des jambes pour donner l'impulsion de départ pour soulever la charge
- 10- Assurer un équilibre stable par une position des pieds écartés de la largeur du bassin et un pied décalé par rapport à l'autre

**2 Sur le plan collectif...**

↳ Un **plan de tournée / de collecte** doit être élaboré et mis régulièrement à jour. Ce document identifie clairement les itinéraires, les points singuliers (carrefours, rond points, etc....) et les points noirs (voies étroites, impasses...). Des mesures seront prises pour éviter les risques (interdiction de la collecte bilatérale simultanée, point de regroupement à l'entrée de chaque impasse...).

↳ Une **fiche d'itinéraire** mise à jour en fonction de l'actualisation des plans de tournée et récapitulant les différentes difficultés de la tournée ainsi que les mesures de prévention adéquates devra être fournie aux agents de collecte pour éviter notamment les marches arrière, la collecte bilatérale simultanée, la présence de toute personne sur les marches-pieds lors des déplacements à une vitesse supérieure à 20km/h, lors des marches arrière, la récupération d'objets dans la trémie...

↳ Mettre en place l'**organisation** nécessaire pour garantir le suivi et le contrôle régulier des matériels (bon état de propreté des véhicules, moyens d'accès, de commande, de signalisation et de sécurité à chaque prise de poste, entretien des véhicules, vérification périodique semestrielle pour les lève-conteneurs et trimestrielle pour les systèmes de compactage...). Un **cahier d'entretien** et un **registre d'observations** ou **cahier de passation de consignes** peuvent constituer des moyens de mise en œuvre de cette organisation.

↳ S'assurer de l'utilisation d'**équipements** (bennes...) **conformes** à la réglementation et aux normes en vigueur applicables (bennes avec tableaux de commande homogènes et conformes aux standards, carters et joues en plastiques installés partout où il peut y avoir des contacts dangereux (projections, points rentrants, coincement, cisaillement) entre les agents et des pièces en mouvements, marche-pieds suffisamment larges, antidérapants, protégés sur le pourtour par un bourrelet amortissant, et associés à des rampes de maintien fixes, signal sonore de recul ou caméra reliée à un écran de cabine parfois installée pour éviter les accidents dus au recul de la benne, assise confortable pour le conducteur et les rippers, rétroviseurs fonctionnels permettant une bonne visibilité latérale vers l'arrière...).

3 Sur le plan individuel...

Lors de la collecte des ordures ménagères, il est nécessaire de porter les Equipements de Protection Individuelle EPI suivants :

- Vêtements de signalisation de classe 2 ou 3
- Tenue de travail
- Protection contre le froid et les intempéries
- Chaussures montantes de sécurité
- Lunettes de protection
- Protections auditives (pour les collectes de verres)
- Gants de protection
- Ceinture d'aide à la manutention (collecte des encombrants)



Respecter les règles d'hygiène au poste de travail (se laver les mains avant de manger, de boire, ou de fumer...).